

BOURSES EXTERNES BAFD

Attention : les demandes d'aide sont à effectuer avant le 30 septembre pour certains organismes, dans certaines régions.

Les aides du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative DDCSPP (pas en Auvergne-Rhône-Alpes)

Montant :

Conditions :

DRJSCS (rarement)

Montant :

Conditions :

CAF : Chaque CAF possède son propre budget pour les BAFD. Les bourses se situent souvent entre 200 et 300 €.

Pour vous renseigner, c'est simple. Allez sur le lien suivant : www.caf.fr/ma-caf/

Puis sélectionner votre département. Une fois sur le portail de votre département, cliquez à gauche sur « offre de service » et sélectionner « enfance et jeunesse ». Cliquez ensuite sur les aides BAFA et BAFD pour en savoir plus sur les aides BAFD de votre département. Suivez ensuite les consignes (téléchargement de fichier,...).

Montant :

Conditions :

MSA (pour les adhérents à la MSA : non compatible avec l'aide CAF)

Pour vous renseigner, c'est simple. Aller sur le lien de la MSA de votre département. Par exemple pour la MSA ain-Rhône : <https://ain-rhone.msa.fr/lfy/web/msa-ain-rhone/famille/bafa-bafd>. Vous n'avez plus qu'à télécharger et compléter le dossier de demande d'aide.

Montant :

Conditions :

Conseil régional (en Auvergne-Rhône-Alpes par le biais du Pass région uniquement)

Montant :

Conditions :

Conseil départemental

Si vous êtes habitants du département de l'Ain, vous pouvez demander une aide en téléchargeant votre dossier sur ce site : <https://www.ain.fr/solutions/bafa-bafd-aides-se-former>

Si vous habitez dans une autre région, il y a aussi des chances que votre Conseil Départemental puisse vous soutenir dans votre formation. N'hésitez pas à vous renseigner !

Montant :

Conditions :

Autres (commune, communauté de communes, banque,...)

Montant :

Conditions :